



Déclaration préalable du SE-Unsa

Groupe de travail « adaptation » du 20 mai 2021

Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les représentants des services et des personnels,

Nous sommes aujourd'hui conviés à un groupe de travail pour nous présenter la politique en matière d'adaptation concernant les professeurs des écoles et un bilan statistique au sein de notre académie.

Nous tenons au préalable à exprimer notre regret quant à la disparition des groupes de travail locaux. En effet, ils nous permettaient d'aborder de manière précise et humaine les situations de nos collègues, en ayant une vision constructive de leur suivi, eu égard à leur carrière et à leur parcours dans un département donné. Le groupe de travail de ce jour, bien que nécessaire, ne nous offrira pas la possibilité de développer tous les éléments essentiels d'une analyse qui se doit d'être qualitative.

Les enseignants concernés sont en recherche de solutions, et cumulent souvent les demandes en raison de perte de repères dans leur métier et de difficultés dans leur vie personnelle, d'ordre médical et / ou social. Chaque cas mérite qu'on s'y penche et qu'on propose une piste cohérente et effective.

Nous réitérons notre demande de réévaluation à la hausse des moyens alloués aux allègements de service, afin de répondre de manière plus cohérente à de nombreuses situations de collègues. Certains d'entre eux souhaitent continuer à enseigner dans leur classe et cherchent simplement un moyen pour faire face aux difficultés médicales qu'ils rencontrent momentanément. D'autant plus que, dans certains départements, les demandes de temps partiels ne sont plus acceptées et que nos collègues voient leur état de santé se dégrader. Dans tous les cas, un temps partiel, seul, ne peut être une réponse adéquate, car nous connaissons les conséquences financières, qui, à court ou moyen terme,

accentuent les difficultés. Nous insistons aussi sur le fait que de tels aménagements ne doivent pas seulement être proposés aux enseignants ayant une RQTH, tous nos collègues pouvant se retrouver passagèrement dans un contexte complexe. Le décret d'avril 2007 va d'ailleurs dans ce sens, le but étant bien entendu de pouvoir retrouver une activité à temps plein par la suite.

Nous avons tous intérêt à partager et à adapter les réponses, car le quotidien des professeurs des écoles et le service sont directement touchés. Nous savons tous ici à quel point le caractère humain et l'étude précise des dossiers sont primordiaux: l'impact est quasi immédiat sur le terrain et sur les personnes.

Nous insistons sur la nécessité de poursuivre la réunion des groupes de travail départementaux et académique, dans un souci essentiel de dialogue qualitatif, qui mènera vers des réponses appropriées.

Merci pour votre attention.

Les représentants du SE-Unsa